



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cervides

Question écrite n° 4416

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'élevage de cervides en France. Est-il en mesure de lui indiquer : 1o le nombre d'élevages existant sur le territoire national, 2o les chiffres concernant la production et le commerce extérieur de la viande de cerf. Il lui demande enfin si des mesures sont envisagées en vue du développement de cette production et sa transformation en France.

Texte de la réponse

Reponse. - L'élevage de cervides a récemment connu un engouement à relier, d'une part, à la recherche d'une valorisation des pâtures et, d'autre part, aux faibles investissements nécessités par une reconversion. La dispersion des animaux reproducteurs de chaque espèce dans des élevages en phase de croissance ne permet pas actuellement un recensement précis des capacités de production et des mises en marche. Cependant, les capacités concurrentielles des fournisseurs habituels de nos marchés laisse presager à moyen terme une concurrence exacerbée sur un marché dont les potentialités de développement sont mal cernées. Le ministère de l'agriculture et de la forêt a donc pris la décision de financer une étude des perspectives de marché des grands gibiers. Les résultats permettront d'apporter un éclairage quant à l'opportunité et aux modalités des investissements à mettre en œuvre pour ces filières. Je vous rappelle par ailleurs que ces filières ne sont régulées - à contrario de celles qui connaissent une politique d'intervention - que par les règles de marché qui engagent l'entière responsabilité des opérateurs économiques. Parallèlement les initiatives professionnelles en terme d'organisation économique au stade de la production, de l'abattage et de la découpe ne sauraient qu'affermir les capacités de la filière à s'insérer sur les marchés gérés par la distribution moderne.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4416

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2949